

Des mesures inattendues et décevantes : Cause Majeur ! exprime sa sidération après les annonces de la Première Ministre

Ce 20 novembre 2023, Elisabeth Borne présentait des mesures relatives aux enfants et des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Si Cause Majeur ! se réjouit que le gouvernement se saisisse de ces enjeux, les annonces faites sont, selon les membres du collectif, en décalage avec les besoins réels des jeunes majeurs.

Interlocuteur régulier du gouvernement, le collectif Cause Majeur ! s'étonne des grandes différences entre les annonces de la Première Ministre et la nature des discussions menées ces derniers mois par les membres du collectif avec les représentants du gouvernement. Tandis qu'un consensus semblait s'imposer autour de la nécessité de renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs et de le poursuivre au-delà des 21 ans, le collectif regrette des propositions étrangères à la poursuite de tels objectifs.

Coup de pouce financier, cérémonie à la majorité, généralisation du mentorat et du parrainage : aucune de ces mesures ne semble en effet répondre au changement d'ampleur attendu pour améliorer durablement la situation des jeunes majeurs.

Des mesures inattendues et décevantes

Le collectif estime louable la volonté exprimée de refondre le système actuel de versement du solde des allocations de Rentrée Scolaire (ARS) aux 18 ans des enfants éligibles (« le pécule »). De nombreux jeunes qui en font la demande peinent aujourd'hui à percevoir les sommes dues et son existence même est ignorée par beaucoup. Plus de 20 millions d'euros ne leur ont pas été restituées à l'heure actuelle. Toutefois, Cause Majeur ! ne cache pas son inquiétude à l'annonce d'un « coup de pouce financier » de 1 500 euros censé le remplacer. A ce stade, de trop nombreuses zones d'ombres demeurent quant aux conditions d'octroi de cette aide qui risque d'être ni universelle, ni suffisante pour compenser le montant du pécule que certains jeunes sont aujourd'hui en droit de percevoir. Il est inimaginable que cette réforme soit financée sur le dos des jeunes qui s'y retrouveraient perdants.

Plus encore, Cause Majeur ! s'étonne des termes employés pour qualifier une aide qui « bénéficierait aux jeunes de 18 ans sortant de l'ASE ». L'expression laisserait entendre une remise en cause du fait que ces jeunes puissent continuer à être accompagnés après leur majorité comme le prévoit la loi du 7 février 2022. Notre collectif espère qu'il s'agit là d'une maladresse et reste vigilant quant à ce qui irait à l'encontre de la mise en œuvre de cette loi.

Enfin, pour le collectif, deux annonces semblent particulièrement en décalage avec les besoins réels des jeunes majeurs. En premier lieu, l'annonce de la généralisation du mentorat et du parrainage pour les jeunes accompagnés. Convaincu que de tels dispositifs représentent un soutien incontestable aux projets des jeunes, Cause Majeur! rappelle qu'ils ne doivent en aucun cas venir se substituer à un accompagnement socio-éducatif et au soutien financier qui l'accompagne. En second lieu, l'organisation d'une « cérémonie » lors du passage à la majorité a été accueillie avec stupeur. Une telle célébration, dont l'objet demeure à ce stade inconnu, semble en effet en décalage avec les situations vécues par ces jeunes et l'angoisse à laquelle ils font face à l'approche de leurs 18 ans.

En attendant des précisions quant aux contours de ces différentes mesures, le collectif Cause Majeur ! se tient prêt à présenter une nouvelle fois ses propositions chiffrées et à rencontrer les membres du gouvernement et leurs équipes pour œuvrer à un réel accompagnement des jeunes majeurs, jusqu'à leur insertion pleine et entière dans la société.

Lancé en mars 2019, le **collectif Cause Majeur !** rassemble près de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel-le-s) qui ont décidé de s'unir pour **remettre au cœur des politiques publiques les jeunes majeur·e·s sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris·e·s en charge par la protection judiciaire de la jeunesse**. Cause Majeur ! plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur·e dans la société et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tout·e·s les jeunes. Notre document de positionnement et nos recommandations clefs peuvent être transmis sur demande. Compte Twitter : @CauseMajeur

Contacts presses :

**Hervé Laud – Directeur du plaidoyer, de la prospective et de la communication,
SOS Villages d'Enfants – 0620320461**

**Sophie Diehl – Responsable Pôle Justice des Enfants et des Adolescents,
Citoyens & Justice - 0603871706**